



## VILLE DE BERTHIERVILLE

### AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

*« Règlement 968 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».*

L'objet du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation, le 6 juin 2022 à compter de 19 h 30, à la salle du conseil de Berthierville située au 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseil municipal expliquera le contenu du Règlement 968 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes désirant s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.ville.berthierville.qc.ca/affaires-municipales/avis-publics/>.

Donné à Berthierville, ce 11 mai 2022

**Sylvie Dubois**  
Directrice générale et greffière